

Cour pénale internationale: il n'est plus temps d'opposer la paix à la justice

Il y a 12 ans, les dirigeants des pays du monde se sont réunis à Rome, pour créer la Cour pénale internationale. Rarement, depuis la création de l'Organisation des Nations unies, la cause de la paix, la justice et les droits de l'homme avait-elle été servie avec autant d'éclat. Le 31 mai, les Nations se sont réunies à nouveau, cette fois à Kampala, en Ouganda, pour procéder à la première révision du traité de Rome. C'était l'occasion, non seulement de faire le bilan des progrès, mais aussi de préparer l'avenir. Plus encore, ce sera l'occasion de réaffirmer, avec force, le refus collectif de l'impunité, pour les auteurs de crimes contre l'humanité, afin que nul n'ose plus les commettre. En ma qualité de secrétaire général de l'Onu, j'ai constaté combien la cour peut être efficace, et mesuré le chemin parcouru. Il y a dix ans, bien peu s'imaginaient qu'elle serait, aujourd'hui, parfaitement opérationnelle, menant des enquêtes et jugeant les auteurs de génocides, de cri-



Ban Ki-Moon.

mes de guerre et de crimes contre l'humanité, dans un nombre toujours plus grand de pays.

De la fin de l'impunité à l'ère de la responsabilité
C'est un changement radical. L'ère de l'impunité a pris fin. Lentement mais sûrement,

c'est une autre ère qui s'ouvre, celle de la responsabilité. Tout a commencé avec la création des tribunaux spéciaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie; aujourd'hui, la cour pénale internationale est la pierre angulaire d'un appareil de justice mondiale de plus en plus vaste, qui comprend des tribunaux internationaux, des tribunaux hybrides à composantes nationale et internationale, et des juridictions nationales. Jusqu'ici, la cour a ouvert cinq enquêtes. Deux procès sont en cours; un troisième devrait commencer en juillet. Quatre personnes sont en détention. La réalité donne tort à ceux qui pensaient que la cour ne serait qu'un «tigre de papier». Son ombre porte de plus en plus loin. Il est clair qu'elle fait peur à ceux qui auraient pu être tentés de commettre des crimes contre l'humanité. Pourtant, la cour demeure une juridiction de dernier ressort, qui n'intervient que lorsque les tribunaux nationaux ne font pas le nécessaire ou sont incapables de le faire. En

mars, le Bangladesh a été le cent onzième pays à devenir partie au statut de Rome; 37 autres pays ont signé, s'ils n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification. Toutefois, certains des États les plus grands et les plus puissants du monde restent en marge.

Tous les pays sont appelés à devenir parties et coopérer avec la cour

Pour avoir le rayon d'action nécessaire, et pour être un instrument efficace de dissuasion autant que de justice, la cour doit jouir d'un appui universel. En ma qualité de secrétaire général, je demande à toutes les nations de devenir parties et à celles qui le sont déjà de coopérer sans réserve avec la cour, notamment en la soutenant publiquement et en donnant scrupuleusement effet à ses décisions. La cour pénale internationale n'a pas de force de police propre. Elle ne peut arrêter personne. Les suspects recher-

chés dans trois des cinq affaires dont elle connaît sont encore en liberté et bénéficient donc de l'impunité. Tant la cour, elle-même, que l'ensemble du système international de justice souffrent de ce mépris, tandis que les criminels se frottent les mains. A Kampala, les parties au traité de Rome ont examiné les moyens de renforcer la cour, notamment une proposition tendant à ce que sa compétence soit étendue aux «crimes d'agression» et des mesures qui rendraient les juridictions nationales mieux à même d'enquêter sur les crimes de guerre et de poursuivre les auteurs, et plus disposées à le faire.

La paix et la justice sont associées

Peut-être la question la plus épineuse sera-t-elle celle de l'équilibre entre paix et justice. À mon sens, la question n'en est pas une. Dans les conflits d'aujourd'hui, les civils sont, souvent, les princi-

pales victimes. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont à la merci d'armées et de milices qui, dans un but stratégique, violent, torturent, tuent et détruisent villages, cultures, bétail et sources d'eau. Plus le crime est odieux, plus est efficace en tant qu'arme de guerre. Il est bien naturel que les victimes veuillent mettre fin à de telles horreurs, même si le prix à payer est l'immunité de leurs tortionnaires. Mais, c'est là une trêve qu'elles acceptent, le canon sur la tempe, et qui n'apporte ni dignité, ni justice, ni espoir pour l'avenir. Il n'est plus temps d'opposer la paix à la justice. L'une ne viendra jamais sans l'autre. Voilà ce que nous devons faire: tendre vers la paix et la justice, sans les dissocier. La cour pénale internationale est un élément clef. A Kampala, j'ai tout pour aider à ce que l'impunité soit vaincue, et à ce que s'ouvre l'ère de la responsabilité. Les crimes contre l'humanité portent bien leur nom: ce sont des crimes contre nous tous. Ne l'oublions jamais.

Ban Ki-Moon

L'auteur est le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Comprendre la crise grecque et ses enjeux: quelques enseignements pour les pays d'Afrique

Les Etats membres de l'Union européenne (U.e) sont parvenus à trouver une solution à la grave crise budgétaire que traverse la Grèce, depuis plusieurs mois. Un fonds d'aide exceptionnel de 750 milliards d'euros a été créé par ces Etats, avec le concours du F.m.i (Fonds monétaire international), afin de rassurer les marchés financiers, de permettre à la Grèce de rembourser ses échéances et de freiner la propagation de cette crise à d'autres pays comme le Portugal, l'Irlande et l'Espagne, eux aussi confrontés à d'importants déficits publics.

Des mesures d'austérité budgétaire ont été mises en œuvre par le gouvernement grec, en vue d'inverser la tendance négative des indicateurs macroéconomiques de ce pays, qui devenaient très préoccupants et risquaient de menacer, sérieusement, la stabilité de la zone euro et, par là même, celle de sa monnaie. Un déficit public abyssal proche de 13% du P.I.b (Produit intérieur brut), alors que la norme de la zone euro est de 3%, une dette colossale d'environ 113% du P.I.b contre une norme de 60%. De plus, à l'appui de ces plans de redressement de la situation économique de la Grèce, la B.c.e (Banque centrale européenne) a pris des mesures inédites visant à soutenir les banques et à contrer la dépréciation de l'euro face au dollar. Le groupe de travail constitué des ministres des finances des 27 et des représentants des institutions européennes, réuni en mai dernier, préconise un système de sanctions pour les pays qui creuseront, désormais, leur déficit budgétaire. Il recommande, également, la validation des budgets des Etats par la commission européenne, avant leur adoption par les parlements nationaux. Pour comprendre la crise qui sévit en Grèce, il est nécessaire de situer le contexte dans lequel évoluent les économies européennes. Alors que l'Asie a réussi à sortir de la crise économique déclenchée fin 2008, les Etats européens peinent à en sortir. De fait, ils se sont, massivement, endettés pour résorber cette crise. Par ailleurs, les politiques budgétaires menées depuis plusieurs années par les gouvernements successifs ont accru

les déficits publics et la dette publique grecques. Ainsi, la Grèce vit-elle au dessus de ses moyens. Les activités sur lesquelles reposent son économie ne rapportent plus de revenus au pays, sur fonds d'un euro fort: tourisme, commerce avec les pays du Moyen-Orient, affrètement de la flotte maritime. L'économie informelle occupe une part non négligeable de l'activité économique, ce qui réduit ses recettes fiscales. De plus, en 2001, la Grèce veut entrer dans la zone euro. Il lui faut, absolument, se conformer à quelques critères dits de convergence de l'Europe: présenter un déficit public au plus égal à 3% de son P.I.b et une dette qui ne dépasse pas 60% de son P.I.b. Afin de se donner les chances d'atteindre cet objectif, elle parvient à maquiller ses comptes, notamment sa dette publique devenue insoutenable, grâce à un subtil et complexe montage financier réalisé avec le support de la très célèbre banque d'affaires américaine, Goldman Sachs. La révélation, par le premier ministre grec, Georges Papandréou, du déficit budgétaire réel de la Grèce a conduit les traders à spéculer sur sa dette, c'est-à-dire à miser sur la faillite du pays, à l'aide des produits financiers appelés produits dérivés. Le vent de panique qui s'est emparé de toute l'Europe à l'annonce de la situation réelle de la Grèce pourrait se justifier. Les Européens craignent, en fait, que la dégradation de son économie ne mette en péril, à terme, celle de toute l'Europe. En l'absence de mesures d'austérité prises par le gouvernement grec, appuyées par le fonds d'aide exceptionnel (Union européenne/F.m.i.), cet-



A. D. Bouity-Tchignoumba.

te crise pourrait s'étendre à certains pays membres de l'euro. Une diffusion de la crise, par assimilation, aurait pu se produire du fait des craintes des investisseurs. En effet, ils seraient tentés de penser que si la Grèce ne peut plus soutenir sa dette, alors des pays en difficulté comme le Portugal, l'Espagne ou l'Irlande rencontreraient, certainement, les mêmes problèmes. Cela les conduirait à retirer leurs fonds des places financières de ces pays. C'est de cette façon que se propage une crise entre deux continents qui n'ont pas de liens économiques particuliers (cas de la crise asiatique des années 1990, qui s'est répandue en Amérique latine). En outre, la contagion de la crise grecque aux autres pays européens pourrait, également, survenir par effet boule de neige. Il faut noter, d'emblée, que la plus grande part des obligations qui constituent la dette grecque est détenue par des établissements financiers étrangers, notamment la France et l'Allemagne. Si la Grèce se retrouve incapable d'honorer ses échéances, ces banques risqueraient de faire face à des pertes importantes. Il s'en suivra que le système bancaire de la zone euro serait fragilisé. C'est pour éviter cette situation d'illiquidité que, courant mai, la B.c.e a offert aux banques de se refinancer auprès d'elle, moyennant même des garan-

ties contenant des obligations grecques rétrogradées comme spéculatives ou très risquées par les agences de notation. Une autre conséquence de la crise grecque pourrait être la fuite des capitaux. En fait, les capitaux flottants (spéculatifs) sont à la recherche des placements rentables. Ils peuvent quitter la Grèce et l'Europe et se diriger vers d'autres places financières, pour autant que le régime de change des pays destinataires le permette. La banque centrale chinoise a, en mai dernier, relevé ses taux directeurs. Cette décision peut susciter un afflux massif de capitaux vers ce pays, encore faut-il que sa réglementation de change soit souple. L'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, ne peut, certainement, pas recevoir ces flux de capitaux, en raison de l'étroitesse de ses marchés financiers. Leur taille est trop faible et ils ne sont pas suffisamment liquides. Les investisseurs apprécieront plus les marchés dans lesquels ils peuvent acheter et vendre très rapidement un actif. Fort de ces observations, quelles leçons les pays africains peuvent-ils tirer de cette crise? La crise grecque peut être éducatrice sur les aspects suivants: l'universalité des questions d'équilibres budgétaires, le caractère pernicieux d'un endettement excessif, la performance des appareils statistiques des Etats, et la nécessité de faire accompagner toute création d'union monétaire d'un pacte de stabilité budgétaire et de croissance. S'agissant du caractère universel des questions d'équilibres budgétaires, les Africains doivent comprendre que les ajustements structurels que préconisent le F.m.i. et la Banque mondiale ne sont pas réservés aux seuls pays en développement (P.e.d.). Comme la plupart des P.e.d., la Grèce a longtemps vécu au dessus de ses moyens. Elle ploie sous le poids d'un endettement devenu insupportable pour lui assurer une croissance durable. Il faut qu'elle s'ajuste. Le plan de stabilisation de ses finan-

ces publiques, que lui imposent les 26 pays de l'euro, qu'appuie le fonds d'aide exceptionnel, s'apparente à un programme d'ajustement structurel, bien que, peut-être par fierté et par crainte d'une réaction encore plus négative des marchés, les Européens l'ont qualifié autrement. En falsifiant ses chiffres, la Grèce a affiché des comportements proches de ceux que l'on stigmatise dans les P.e.d. En effet, plusieurs pays africains ont, parfois, présenté des statistiques économiques fausses, qui ne corroboraient pas avec celles de la comptabilité de leur banque centrale. De plus, combien de fois le F.m.i. et la Banque mondiale n'ont-ils pas, dans le cadre de leurs revues périodiques en Afrique, déploré l'absence de statistiques fiables et à jour, l'inexistence d'appareils statistiques performants. Pour boucler leurs revues dans les meilleurs délais, ces institutions ont, essentiellement, recourus aux chiffres fournis par les banques centrales. L'amélioration de la qualité des statistiques financières et budgétaires en Afrique exige un renforcement des moyens mis à la disposition des institutions garantes de la production de l'information économique et financière (dépenses, recettes, flux financiers in-

ternationaux...). La crise grecque a mis en exergue la nécessité de faire accompagner tout projet de création de monnaie ou de zone monétaire de pacte de stabilité et de croissance, autrement dit de critères de convergence (déficit budgétaire, taux d'intérêt, endettement, inflation...) qu'il faut respecter scrupuleusement, pour soutenir ces monnaies. Les pays ou groupes de pays africains, désireux de créer leur propre monnaie, ont, donc, besoin de relever les défis de la bonne gouvernance pour y parvenir. La crise grecque est loin d'être finie, au regard de ses récents développements. La «solidarité» agissante des pays européens, observée à travers la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour la Grèce, n'a d'ailleurs pas encore produit la preuve de son efficacité. Cette crise a mis au grand jour de gros problèmes de coordination budgétaire au sein des pays européens et l'insuffisance des politiques économiques fondées sur une accumulation excessive de l'endettement. Et l'Afrique n'est pas en reste, d'autant plus que depuis plusieurs années, bon nombre de ses pays sont, également, engagés dans des programmes d'ajustement, conséquence d'une gestion chaotique de leurs finances publiques.

Aurélien Damase
BOUITY-TCHIGNOUMBA
MBA Finance

La Semaine Africaine à 250 F CFA. Quel prix démocratique!

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 668.24.72 / 678.76.94

Journal édité par la Commission épiscopale des moyens de communication sociale.
Président:
Mgr Jean GARDIN
Préfet apostolique de la Likouala
Vice-président:
Mgr Anatole MILANDOU,
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction:
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 668.24.72
Saisie & Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél. 666.39.69/500.77.76